

RESTRICTIONS APPLICABLES AUX CHARGEMENTS

Tel que défini dans la règle 3 de l'AAR Open Top Loading Rules

La présente partie vise à mettre en lumière les règles et les normes de chargement acceptables et communes à toutes les figures de chargement des wagons découverts.

Avant d'élaborer un plan de chargement, il importe de déterminer les restrictions relatives aux dimensions et à l'agencement de la charge sur le wagon, afin de mettre à profit l'espace disponible au plancher et au-dessus.

Lors du chargement de longues pièces nécessitant deux wagons plats ou plus, l'espace libre nécessaire pour le volant du frein à main doit être maintenu sur au moins un des wagons combinés.

Le poids du chargement ne doit pas dépasser la limite de charge peinte sur le wagon. Le poids total permis d'un wagon comprend le poids du wagon, la charge, les dispositifs d'arrimage temporaires et les pièces de fardage.

Le poids de la charge supporté par chaque bout du wagon ne doit pas dépasser la moitié de la limite de charge peinte sur le wagon. Toutefois la charge doit être répartie uniformément sur la longueur du wagon. En cas de doute, il faut peser le wagon pour être certain que cette règle est respectée. Il est aussi important de vérifier les capacités de manutention des chemins de fer sur lesquels le chargement sera acheminé.

La charge doit être disposée de façon que le poids supporté sur les deux côtés du wagon soit uniforme sur toute la longueur de la charge. Il est quelquefois nécessaire d'équilibrer la charge en lestant le wagon d'un côté. Le matériau choisi et ses dispositifs d'arrimage font partie intégrante du poids total de la charge.

Les produits volumineux et lourds, comme les lingots, les billettes et diverses machineries etc., qui ne sont pas couverts par une figure particulière, doivent être chargés avec leur plus grande dimension en bas, maintenant le centre de gravité le plus bas possible pour qu'ils ne risquent pas de basculer.